

(a) DECISION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT.

A/DEC. 1/5/82 DECISION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST RELATIVE A LA CREATION D'UN FONDS DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ENERGETIQUES DE LA CEDEAO

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

VU l'Article 5 du Traité de la CEDEAO portant création de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et définissant sa composition et ses fonctions

DECIDE

ARTICLE 1. — Il est créé un Fonds de développement des Ressources Energétiques au sein du Fonds de la CEDEAO.

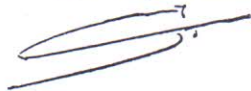
ARTICLE 2. — Le Fonds sera alimenté par des contributions volontaires.

ARTICLE 3. — Le Directeur Général du Fonds en collaboration avec le Secrétaire Exécutif est chargé de rechercher les voies et moyens pour alimenter ce Fonds.

ARTICLE 4. — La présente décision prend effet dès sa signature et sera publiée au Journal Officiel de la Communauté et au Journal Officiel de chaque Etat membre.

FAIT A COTONOU, LE 29 MAI 1982 EN UN SEUL EXEMPLAIRE ORIGINAL EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS LES DEUX TEXTES FAISANT EGALEMENT FOI.

POUR LA CONFERENCE



Le Président
S. E. MATHIEU KEREKOU

A/DEC. 2/5/82 DECISION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST RELATIVE A LA PROCLAMATION DE LA DECENNIE 1983-1993 COMME « DECENNIE DU REBOISEMENT »

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

VU l'Article 5 du Traité de la CEDEAO portant création de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et définissant sa composition et ses fonctions ;

VU l'impact du bois dans le bilan énergétique de la sous-région ;

VU l'avance préoccupante du désert dans la sous-région ;

DECIDE

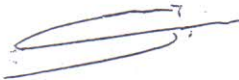
ARTICLE 1. — La décennie 1983-1993 est proclamée « DECENNIE DU REBOISEMENT ».

ARTICLE 2. — Les Etats membres de la Communauté sont chargés de l'exécution de cette décision.

ARTICLE 3. — La présente décision prend effet dès sa signature et sera publiée au Journal Officiel de la Communauté et au Journal Officiel de chaque Etat membre.

FAIT A COTONOU LE 29 MAI 1982 EN UN SEUL EXEMPLAIRE ORIGINAL EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS LES DEUX TEXTES FAISANT EGALEMENT FOI.

POUR LA CONFERENCE



Le Président
S. E. MATHIEU KEREKOU

A/DEC. 3/5/82 DECISION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST RELATIVE A LA POLITIQUE ENERGETIQUE DE LA CEDEAO

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

VU l'Article 5 du Traité de la CEDEAO portant création de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et définissant sa composition et ses fonctions ;

VU l'Article 48 du Traité de la CEDEAO demandant aux Etats membres d'harmoniser et de formuler une politique énergétique commune ;

DECIDE

ARTICLE 1. — La politique énergétique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest telle que définie dans le document joint en annexe à la présente décision est approuvée.

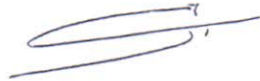
ARTICLE 2. — Le Secrétariat exécutif prendra toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de cette Politique énergétique.



ARTICLE 3. — La présente décision entre en vigueur dès sa signature et sera publiée au Journal Officiel de la Communauté et au Journal Officiel de chaque Etat membre.

FAIT A COTONOU LE 29 MAI 1982 EN UN SEUL EXEMPLAIRE ORIGINAL EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS LES DEUX TEXTES FAISANT EGALEMENT FOI.

POUR LA CONFERENCE



Le Président
S. E. MATHIEU KEREKOU

DIRECTIVES RELATIVES A LA POLITIQUE ENERGETIQUE INTEGREE ET GLOBALE DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

FONDEMENT DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE:

Les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en examinant la question de l'Energie déclarent par les présentes après avoir pris connaissance des considérations et faits suivants :

1. Toute activité humaine dépend de la disponibilité de l'ENERGIE ; et tous les changements historiques inoubliables sont associés avec les matériaux de ses outils aussi bien que les formes d'énergie qui alimentaient ces outils. Cela a conduit à la description de l'ENERGIE, à l'époque actuelle, comme étant « l'OXYGENE de la Civilisation Industrielle Moderne ».

2. Sur le plan technique il a été dit que le niveau de vie, tel qu'il est mesuré par le Produit National Brut (PNB) est une fonction de la quantité d'ENERGIE consommée dans toute communauté et pouvant être exprimée par la formule mathématique suivante :

$$L = \frac{R \times E \times I}{P}$$

L = niveau de vie

R = matières premières consommées

E = énergie consommée

I = ingéniosité (technologique, politique et socio-économique) appliquée

P = Population de la communauté.

3. Les pays développés du Monde ont atteint leurs niveaux actuels de progrès industriel et économique dans un contexte où les ressources énergétiques étaient à bon marché principalement les combustibles d'origine fossile (charbon, pétrole et le gaz naturel) et au moment où il était technique-

ment possible de transformer ces ressources en des formes d'énergie directement acceptables et facilement utilisables.

4. Compte tenu du niveau relativement bas des capacités scientifiques et technologiques des pays où le pétrole existe en grandes quantités, la presque totalité des activités impliquées (depuis l'exploration jusqu'à la fourniture du produit fini aux consommateurs), même au sein des pays producteurs de pétrole, sont dominées par les Sociétés des grands pays industrialisés importateurs consommateurs de pétrole. Cela aboutit à une situation où les Etats Membres de la CEDEAO producteurs et exportateurs de pétrole se trouvent dans l'impossibilité d'exercer un contrôle effectif sur leurs industries.

5. Malgré la récente accession à l'indépendance politique des pays les moins développés industriellement, la structure des relations n'a presque pas changé parce que ces pays n'ont pas réussi à investir un pourcentage important de leurs efforts et de leurs ressources en vue d'acquérir rapidement la CAPACITE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE permettant de contrôler la variété d'activités à l'exploitation de leur énergie et autres matières premières.

La TECHNOLOGIE de la production et la structure de la consommation de tous les produits industriels, dans les pays développés et dans les pays en développement sont si dépendantes de l'ENERGIE que le moindre déséquilibre du marché mondial de l'énergie a des conséquences catastrophiques à travers le monde. L'expérience directe de la plupart des pays importateurs de pétrole (et l'expérience implicite des pays producteurs et exportateurs de pétrole mêmes) puisque la « crise de l'énergie » de 1973 met en relief l'IMPORTANCE STRATEGIQUE DE L'ENERGIE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE MONDIAL. La relation entre l'ENERGIE et l'ensemble du DEVELOPPEMENT et de la SECURITE d'une communauté quelconque est plus à démontrer.

6. Avec la « crise de l'énergie » de 1973 et des années qui ont suivi, le monde a mieux compris que les réserves mondiales globales de combustibles nucléaires et fossiles pouvaient s'épuiser au fil des années. Ceci a provoqué une accentuation de l'intérêt porté aux SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES.

Les pays industrialisés, tout comme les pays en voie de développement, cherchent actuellement les voies et moyens devant permettre une TRANSITION pacifique et harmonieuse de l'économie globale vers les sources d'Énergie Nouvelles et Renouvelables — à un moment où il sera encore possible d'assurer la disponibilité continue, dans un avenir indéterminé, de combustibles fossiles dont l'HUMANITE a grand besoin dans le domaine non énergétique, et qui constituent l'élément de base de l'Industrie Chimique. Les Etats membres de la CEDEAO ne peuvent fermer les yeux sur les

activités que mène le monde d'aujourd'hui dans cette nouvelle sphère de l'activité humaine, sans qu'il en résulte des conséquences désastreuses pour la Communauté toute entière, au cours de la décennie à venir.

7. La CEDEAO est l'une des sous-régions les plus pauvres du monde. Le degré de pauvreté de la COMMUNAUTE est tel que l'Organisation des Nations Unies a classé près de la moitié de ses Etats membres parmi les 30 pays les moins avancés du monde. Ainsi donc, alors que la CEDEAO ne représente que TROIS pour cent de la population globale du monde, elle en compte près de VINGT CINQ pour cent des pays les plus pauvres. Pour sortir la Communauté de cette situation, il faudra mettre sur pied un PLAN MARSHALL sur l'ENERGIE. Seule une action concertée et soutenue pourra apporter des modifications profondes à la situation déplorable de la Communauté en matière d'ENERGIE.

8. La sous-région de la CEDEAO dispose fort heureusement d'une base de ressources énergétiques — « conventionnelle » et « non-conventionnelle » — satisfaisante ; néanmoins plusieurs problèmes d'offre et de demande devront être résolus aussi bien au niveau de chaque Etat qu'au niveau communautaire, avant que ne puisse être menée une action positive visant à éliminer l'étouffement que l'ENERGIE — plus que les finances — cause au développement rapide et harmonieux de la Communauté. Des DECISIONS fondamentales et durables devront être prises MAINTENANT et des ACTIONS entreprises IMMEDIATEMENT sur la base d'un PLAN et d'une POLITIQUE GLOBALE et INTEGREE afin que le développement de la Communauté ne soit plus compromis.

9. Le premier objectif des décisions à prendre sera d'apporter des Solutions aux problèmes spécifiques qui se posent à la Communauté toute entière, en matière d'Énergie :

- a la plupart des Etats membres dépendent presque entièrement des énormes ressources énergétiques importées des pays autres que ceux de la Communauté ;
- b les prix des produits pétroliers et de l'électricité augmentent constamment ;
- c l'absence quasi-totale de données permettant de faire une analyse plus critique du secteur énergétique de la Communauté ;
- d la dichotomie ruro-urbaine en matière d'approvisionnement en énergie, qui a provoqué un exode rural massif avec pour conséquence une utilisation excessive de l'infrastructure urbaine et la dégradation systématique de l'agriculture ;

e la pénurie cruciale de MAIN-D'ŒUVRE SPECIALISEE et des ressources financières qui entrave le développement effectif et l'utilisation efficace de l'énergie dans les centres urbains ;

f la dépendance excessive vis-à-vis du bois de CHAUFFAGE alors que le désert gagne du terrain et que la SECHERESSE des pays du Sahel s'aggrave.

10. Il est nécessaire de changer radicalement d'orientation en matière d'Equation Energétique, et ce, à tous les niveaux de la sous-région de la CEDEAO, si nous voulons arriver à résoudre effectivement les problèmes énergétiques actuels, et relever le niveau de vie de l'ensemble des populations des pays membres de la Communauté. La présente attitude vis-à-vis des ressources énergétiques et autres ressources naturelles de la Communauté, lesquelles sont considérées essentiellement comme des sources d'entrée de devises, figure parmi les changements les plus importants à réaliser tant au niveau gouvernemental le plus élevé qu'à celui de l'ensemble de la population. En un quart de siècle, les possibilités scientifiques et technologiques locales pourront transformer une partie de ces ressources afin de générer un niveau de vie comparable à celui qui existe ailleurs dans le monde.

11. Le changement intervenu dans le mode d'utilisation de l'énergie dans les PMA est étroitement lié à l'orientation prise par les pays développés. Ceci met en relief la dépendance totale des PMA à l'égard des importations de machines, d'outils, d'équipement de transports et d'expertises des pays développés axée essentiellement sur l'utilisation des produits pétroliers soit directement soit par la production d'énergie électrique interposée. Cette dépendance interne s'inspirant d'un mode étranger en matière de consommation d'énergie dans les PMA a des conséquences stratégiques néfastes aussi bien sur ce mode que sur le développement de ces PMA. Ceci limite dès le départ la capacité, pour ces pays, d'utiliser leurs ressources autres que le pétrole.

12. Le pétrole bien entendu continuera de jouer un rôle important, à court ou à long terme, dans les besoins énergétiques de la plupart des pays. Les questions qui se posent sont les suivantes :

- a le pétrole sera-t-il toujours disponible en attendant que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables arrivent sur le marché de l'énergie à des conditions commerciales abordables au sein de la CEDEAO ?
- b quel sera le coût du pétrole, et quelles seront les implications sur la balance des paiements pour les pays non producteurs membres de la CEDEAO ?

13. Une analyse du rapport de la production actuelle sur les réserves connues du brut indique par extrapolation qu'il existe :

- a des limitations physiques possibles à l'accroissement de la production pétrolière mondiale d'ici le début des années 90, à l'exception du Moyen Orient ;
- b une concurrence acharnée entre les pays développés importateurs de pétrole qui peut déboucher sur une politique de confrontation économique et stratégique directe ;
- c une nouvelle période d'augmentation des prix du pétrole due à la diminution des réserves.

Cette tendance entravera définitivement le progrès économique mondial plus prospère dont pourront bénéficier également les pays en voie de développement. En outre, les factures pétrolières plus élevées peuvent dépasser la capacité financière et les réserves de devises des Etats membres de la CEDEAO.

14. Ainsi, la question fondamentale de survie se trouve posée en termes précis pour les 200 millions d'habitants de la sous-région de la CEDEAO.

La pénurie d'énergie qui a été identifiée comme le problème le plus important auquel la communauté doit faire face se trouve aggravée par les problèmes de devises et la fuite de cerveaux. Tous ces problèmes proviennent du fait que les Etats membres n'ont pas été en mesure de mettre sur pied des mécanismes viables de coopération mutuelle. Nous pensons que la décennie 80 constituera un test sérieux de maturité et de capacité des Etats membres de la Communauté à élaborer des plans de survie collective ou le cas échéant à précipiter individuellement.

15. Il existe dans la Communauté toute entière une crise de bois de chauffage et l'on ne peut espérer que la situation s'améliorera dans un avenir proche compte tenu de la sécheresse dans le sahel qui a atteint tous les Etats membres de la Communauté. Quel serait donc l'avenir pour la vie en campagne qui dépend presque entièrement du bois en tant que source d'énergie ?

16. Dans le monde entier toutes les activités sont orientées sur la transition vers les sources d'énergie nouvelles et renouvelables compte tenu de la nouvelle prise de conscience de l'épuisement de tous les hydrocarbures des réserves disponibles en quantité limitée. La plupart des sources d'énergie nouvelles et renouvelables abondent dans la sous-région de la CEDEAO. Les technologies afférentes à ce genre de ressources sont à la portée des experts énergétiques locaux de la communauté qui pourront être mobilisées en leur accordant les moyens nécessaires pour accroître ces technologies en peu de temps. Il est également possible de réduire davantage la pollution grâce à l'utilisation des sources nouvelles et renouvelables qu'avec les sources conventionnelles d'énergie pour la même quantité d'énergie produite et utilisée.

17. L'expérience des années récentes démontre qu'un certain nombre d'avantages peuvent être tirés en intégrant judicieusement les technologies d'énergie renouvelables dans un plan et une politique intégrés et détaillés devant contenir d'autres éléments y compris un répertoire des ressources, le développement de la main-d'œuvre, la recherche, et le développement des nouveaux produits et procédés, la création d'industries appropriées et la fourniture des facilités financières et infrastructurelles adéquates pour la bonne marche de toutes ces activités dans la sous-région de la CEDEAO.

18. L'une de ces ressources nouvelles et renouvelables plus viables et les plus prometteuses à l'intérieur de la CEDEAO est l'énergie solaire. Des technologies existent déjà dans le monde entier en vue de son utilisation pour le chauffage de l'eau, l'irrigation et le pompage de l'eau, le séchage des grains, dans des conditions plus hygiéniques, la climatisation des salles et la production de l'énergie électrique, dont certaines ont une importation et un champ d'application immédiate sur les efforts de développement socio-économique de la Communauté, notamment dans les zones rurales délaissées.

La formation effective en matière d'énergie solaire, les recherches et le développement peuvent constituer la base d'une révolution industrielle qui pourra transformer et moderniser les zones rurales et contribuer dans une large mesure au renversement du mouvement d'exode rural, phénomène qui a déjà éprouvé les installations et infrastructures limitées des centres urbains et encouragé la criminalité.

Sans renverser la tendance actuelle de l'exode rural, la relance de l'agriculture tant souhaitée et qui a fait couler tant d'encre, pour une autosuffisance alimentaire restera d'abord une utopie et la diminution des maigres ressources de devises dépensées pour l'importation entre autres, les produits alimentaires, se poursuivra.

Heureusement, les Technologies actuelles dans le domaine des applications de l'Energie Solaire (et les Théories Scientifiques de base qui sous-tendent ces technologies) sont à la portée des hommes de sciences, des ingénieurs et des techniciens de la sous-région de la CEDEAO.

19. Les représentants des fabricants des pays occidentaux industriellement avancés et du Japon tirent déjà profit de la situation énergétique critique au sein de la Communauté et font la publicité d'un ensemble d'équipements et d'appareils d'économie de l'énergie reposant sur des ressources renouvelables, en particulier, l'Energie Solaire. La plupart de ces appareils sont de prototypes qui n'ont pas été suffisamment éprouvés et pourraient nécessiter l'utilisation de matières premières importées pour qu'on en obtienne un rendement satisfaisant.

Il est donc probable que les citoyens de la Communauté soient amenés à payer d'énormes sommes d'argent en devises étrangères pour des équipements qui n'ont pas été bien testés et adaptés à notre milieu et à nos matières premières par nos propres experts en matière d'énergie.

Il faut donc :

a une législation collective pour empêcher la Communauté d'être le déversoir de ces nouveaux appareils bon marché dont les pièces détachées indispensables ne sont peut-être pas disponibles

b créer des facilités et des mécanismes pour tester et adapter les appareils à notre milieu, ainsi qu'à nos matières premières avant leur commercialisation ;

c uniformiser les équipements et les appareils devant être utilisés dans la Communauté ;

d produire les éléments les moins sophistiqués au sein de la Communauté.

10. Compte tenu de l'inter-relation entre les divers paramètres de l'Equation et de la dépendance incontestable du niveau du développement industriel, économique et social sur la capacité de la Communauté à produire et à utiliser efficacement l'Energie, il convient de reconnaître que la nécessité d'une politique et d'un plan énergétique intégré et global dans toute Communauté est d'une importance primordiale. Ceci implique que l'Etat doit jouer un rôle plus important et entreprendre, coordonner, contrôler et encourager le développement de l'Energie conformément aux orientations compatibles avec les aspirations, plan et intérêts de développement industriel, économique et social de la Communauté.

11 Il sera indispensable d'effectuer une certaine CENTRALISATION du processus de prise de décision en ce qui concerne toutes les fonctions et responsabilités de l'Etat dans le domaine de l'énergie avant de formuler et d'exécuter une Politique Énergétique Globale et Intégrée pour assurer le règlement efficace de conflits liés aux questions de compétences en matière d'énergie qui pourraient naître entre les différents organes du même Gouvernement (organes d'exécution et organes législatifs).

12. La CEDEAO en établissant une Politique Énergétique Globale et Intégrée doit tenir compte du fait qu'aucune Politique communautaire sur l'Energie ne saurait être fiable dans un cadre Politique, Économique, Social et Stratégique donné si elle ne représente la synthèse des intérêts et aspirations fondamentaux de tous les Etats membres pour le développement rapide et bien ordonné de tous ces citoyens.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE :

Compte tenue des problèmes déjà mentionnés et d'autres facteurs, la politique de la CEDEAO devrait comprendre les éléments suivants :

A. CADRE INSTITUTIONNEL :

1. Chaque Etat membre devrait promulguer une loi (immédiatement applicable) établissant un organe au sein du mécanisme du Gouvernement chargé de la COORDINATION et supervision de toutes les FONCTIONS et ACTIVITES au niveau de chaque Etat membre. Cet organe s'occupera de tous les divers problèmes liés à une Gestion Globale et efficace de l'Energie y compris :

- a L'inventaire des ressources énergétiques.
- b Le Développement des ressources humaines dans le domaine de l'Energie.
- c La Banque de données sur l'Energie.
- d La Recherche et le Développement dans le domaine de l'Energie.
- e La Commercialisation des résultats de la recherche en matière d'Energie.
- f L'Etablissement des industries liées aux ressources énergétiques.

2. Ces organes que l'on pourrait nommer COMMISSIONS SUR L'ENERGIE et qui seront établis dans chaque Etat membre seront également chargés des responsabilités suivantes :

- a Recherche sur la politique en matière d'énergie, relative à l'identification des options possibles en ce qui concerne la production systématique et moins onéreuse de l'énergie et la réalisation des ressources énergétiques;
- b Elaboration des règlements, modalités et mécanismes pour la protection de l'ENVIRONNEMENT contre les aléas de l'exploration, l'exploitation et l'utilisation des ressources énergétiques telles que la pollution de l'air, de la terre et de l'eau, la radiation d'origine nucléaire et incendiaire ;
- c Développement rapide de la main-d'œuvre qualifiée par la formation de scientifiques et de techniciens nationaux, spécialistes en matière d'exploitation des ressources énergétiques et la mise sur pied d'une institution pour la recherche et le développement des produits et procédés énergétiques directement liés aux intérêts Economiques sociaux, politiques et Militaires, de chacun des Etats et de la Communauté en général ;
- d Mise sur pied de mesures de SECURITE adéquates pour le personnel travaillant dans le domaine de l'énergie et pour les Installations;

- e Elaboration de mesures et méthodes pour assurer la CONSERVATION des matières premières énergétiques qui ont des applications non-énergétiques aussi bien que l'énergie immédiatement consommable ;
- f Mise sur pied de systèmes fiables pour la collecte, le stockage, l'analyse, l'échange et le retrait rapide de données énergétiques ;
- g Evaluation continue des conditions locales, des ressources, et des connaissances et technologies existantes dans des secteurs précis du domaine de l'énergie ;
- h La tenue d'un Registre donnant avec exactitude la liste des chercheurs qualifiés de centres de recherche énergétique, les recherches énergétiques en cours et l'utilisation des résultats de ces recherches en vue de promouvoir la diffusion rapide de ces informations à travers la CEDEAO ;
- i La protection de l'Etat membre, et partant celle de la Communauté contre les activités nationales et étrangères risquant de compromettre la marche vers l'autonomie et en dernier ressort, l'autosuffisance dans tous les domaines de la Stratégie Energétique.

B. COORDINATION DES EFFORTS

3. Elaborer un programme concerté à court, moyen et long terme sur l'Energie, en regroupant, au sein d'une Institution et grâce à un mécanisme viable, les experts professionnels que compte déjà la Communauté, dans le but d'analyser ensemble tous les aspects de l'Equation Energétique de la Sous-Région de la CEDEAO, tels que le double danger de rupture grave (et éventuellement l'épuisement) du BOIS DE CHAUFFAGE et le RISQUE ECOLOGIQUE d'insuffisance de végétation, résultant de l'expansion du désert saharien vers le Sud et la sécheresse sahélienne qui s'ensuit.

Voici quelques avantages qui émaneront d'un programme concerté :

- a Il réduira les frais et l'effort nécessaires grâce à l'utilisation d'un nombre restreint de personnel qualifié et à la réduction de ressources financières requises ;
- b Il facilitera l'accès à l'analyse et à l'adaptation des résultats d'efforts similaires qui ont été couronnés de succès ailleurs dans d'autres sous-régions développés et sous-développés du monde ;
- c Il renforcera le pouvoir de négociation grâce à un effort conjugué et à un même objectif au moment de s'asseoir à des tables de négociations avec d'autres organisations extérieures à la Communauté ;
- d Il permettra la formation d'un plus grand nombre de citoyens de la CEDEAO dans des conditions similaires ;

e Il fournira une plus grande protection aux citoyens de la Communauté grâce à une harmonisation des équipements et des appareils à acheter en dehors de la Communauté.

4. Permettre aux Professionnels de l'Energie des Etats membres d'établir entre eux des contacts plus réguliers et plus étroits, afin de mieux partager l'expérience acquise grâce aux actions déjà entreprises, et de faire des pronostics plus incisifs sur les actions futures.

5. Chercher à harmoniser les mesures commerciales et la coopération technique en matière d'Energie, entre les Etats membres de la Communauté et le monde extérieur ; trouver une solution à la crise énergétique actuelle en réorganisant l'Economie Politique des Etats membres, afin de servir ESSENTIELLEMENT les intérêts des Citoyens de la CEDEAO.

6. Engage un programme concerté visant à acquérir, le plus rapidement possible, les moyens nécessaires pour mener à bien chacune des opérations de la série d'activités relatives aux Ressources Energétiques Conventionnelles, à savoir : le CHARBON, le PETROLE et le GAZ NATUREL, depuis l'exploration jusqu'à la livraison des produits au dernier consommateur.

7. Intégrer et harmoniser les Plans et la Politique Energétiques de tous les Etats membres, afin de s'assurer que toute la Communauté œuvre de commun accord, pour réduire au minimum les conditions défavorables compromettant actuellement la mise en application des résultats de recherches faites sur place.

8. Instituer au sein de la Communauté, des systèmes d'échange réciproque de matières premières Energétiques et non-Energétiques, ainsi que de produits finis, et réduire de cette manière, le coût du transport et de l'assurance pour ces mêmes produits importés de pays autres que ceux de la Communauté.

9. Entreprendre une diversification collective des Ressources Energétiques de la Communauté, afin d'accélérer le développement industriel, économique et socio-politique de la sous-région, dans son ensemble.

10. Faire une Carte Energétique Globale de la Communauté, grâce à une exploration intensive de toutes les Sources possibles d'Energie.

11. Rechercher conjointement l'assistance technique des pays plus avancés disposés à l'accorder à travers des arrangements bilatéraux et multilatéraux dans les domaines précis de l'Analyse d'Experts, l'organisation de la formation, les Institutions de la Recherche et du Développement au sein de la Communauté et le Financement des différents projets énergétiques.

12. Conclure le plus tôt possible des accords permettant d'aborder efficacement l'Equation Ener-

gétique au sein de la Communauté — les mesures financières et monétaires exigent une prompt attention.

13. Lancer des PROJETS IMMEDIATS A COURT TERME D'ENERGIE QUI DONNERAIENT à la Communauté un temps d'arrêt pour explorer le début des mesures en vue d'une solution durable au problème de l'énergie au sein de la Communauté. (Il s'agit de l'utilisation éventuelle du Gaz Naturel Associé couramment « Brûlé » dans les champs pétrolifères de certains Etats-membres).

C. FONDS DE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE :

14. Créer, un FONDS DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ENERGETIQUES au sein du Fonds de la CEDEAO, qui sera financé sur une base volontaire.

D. APPROCHE EN MATIERE DE LA CONSERVATION :

15. Entreprendre une conservation délibérée des Matières Premières Energétiques qui joue également un rôle vital dans les applications non-énergétiques, par exemple les combustibles fossiles qui servent de produits de base à l'INDUSTRIE CHIMIQUE.

16. De prendre des mesures appropriées en vue de réduire d'une façon significative la charge imposée aux économies des Etats membres de la CEDEAO, charges occasionnées par de lourdes pertes intervenues du fait d'une mauvaise production, transmission et distribution d'une part, et par une consommation effrénée (presque prodigue) par quelques uns d'autre part, de toute quantité d'énergie disponible, en particulier sans forme d'énergie électrique. Les mesures de conservation qui se sont révélées très rentables dans d'autres sous-régions du monde devraient être instituées au sein de la CEDEAO avec toute l'urgence qu'exige la situation.

E. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

17. Promulguer et appliquer les règles qui garantiront le maximum de protection de l'ENVIRONNEMENT contre l'effet négatif de toutes les Activités Energétiques.

18. Arrêter la détérioration de l'ECOSYSTEME de la Communauté qui pourrait certainement persister si l'on ne change pas le modèle actuel d'utilisation de l'énergie. L'augmentation prévue de la population et la hausse correspondante de la demande en bois de chauffage en milieu rural et urbain seront incompatibles avec l'Equilibre Ecologique sous-régional et accéléreront davantage l'avancement du désert et l'intensification de la sécheresse dans les pays du Sahel.

F. PLAN MARSHALL POUR LA MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIEE :

19. Instituer un Plan Marshall Collectif sur la Formation, les Recherches et le Développement Energétiques.

G. RENVERSEMENT DE L'EXODE RURAL :

20. Renverser le courant défavorable de l'EXODE RURAL dû principalement à l'insuffisance de ressources énergétiques requise pour toutes les formes d'activités rurales (on pourra donner plus de souffle à l'AGRICULTURE et la développer si on arrive à ramener et à maintenir la main-d'œuvre juvénile de la Communauté à la campagne).

H. ETUDE DE L'APPROCHE TRADITIONNELLE :

21. Examiner de façon critique la tendance actuelle à entreprendre des Projets Energétiques géants et à long terme, tels que les barrages (face à la diminution du volume d'eau des rivières, diminution résultant de la sécheresse Sahélienne qui affecte la Sous-Région), et les raffineries de pétrole (à cause de la nécessité de réduire la place qu'occupe le pétrole dans l'ensemble des ressources énergétiques de la Communauté), en raison du temps et de l'énorme investissement de capitaux requis pour leur exécution, et du fait que les grandes usines arrêtent souvent de tourner parce qu'elles sont en panne ou trop vieilles.

I. APPLICATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE :

22. Accroître au maximum les efforts d'utilisation de l'ENERGIE NUCLEAIRE pour la production d'électricité et à d'autres fins pacifiques.

J. VERS DES SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES :

23. Evaluer avec précision et rechercher systématiquement l'apport potentiel de chacune des Sources Nouvelles et Renouvelables de l'ensemble des ressources énergétiques de la Communauté dans le plus bref délai autorisé par les facteurs technologiques, économiques et sociaux.

24. Eviter de recourir à l'application de sources et de Technologie d'Energies Nouvelles et Renouvelables comme simples expédients adoptés par des individus isolés, et établir un plan concret, lancé, coordonné, dirigé et financé collectivement (c'est-à-dire par la Communauté) au niveau gouvernemental afin de protéger les citoyens qui autrement seraient victimes des vendeurs sans scrupules dont le seul intérêt est la maximisation des profits de leurs compagnies ou de leurs pays et qui sont prêts à écouler les prototypes d'appareils non suffisamment éprouvés et adaptés aux conditions locales et dont l'approvisionnement en pièces détachées n'est pas garanti dans l'avenir.

25. Etablir des programmes d'Education Publique dans les Etats membres pour mieux informer le citoyen moyen qui est un acheteur et consommateur éventuel des Technologies d'Energies Nouvelles et Renouvelables.

K. OBSERVATIONS EN GUISE DE CONCLUSION :

1. Les difficultés résultant d'une combinaison de forces adverses dans le domaine de l'Energie ont déjà été ressenties dans tous les Etats membres de la CEDEAO. Il serait suicidaire de ne pas accepter que ces problèmes existent effectivement et qu'ils s'aggravent quotidiennement. Les solutions ne deviendront possibles que si l'on procède à une évaluation FRANCHE et SINCERE de la situation. Des DECISIONS et MESURES doivent être prises en temps opportun afin d'empêcher une situation déjà très mauvaise de devenir catastrophique pour toute la population de la CEDEAO.

2. A moins d'être raisonnablement assuré du succès de chacune des mesures à prendre, on en peut s'attendre à une politique énergétique globale et intégrée efficace au sein de la Communauté.

3. Les politiques et les plans sont toujours faciles à élaborer et peuvent paraître très captivants sur papier. Mais le problème réside toujours dans l'application qui fait appel à des notions de SACRIFICE, D'ENGAGEMENT, DE DETERMINATION ET DE DISCIPLINE extraordinaires. Toutes ces conditions préalables sont renfermées dans une expression : **LA VOLONTE POLITIQUE.**

4. Peut-être et finalement, un nouvel ELEMENT PSYCHOLOGIQUE doit faire partie de notre cadre socio-politique, et doit transcender les classifications linguistiques indigènes étrangères de tous les Peuples de la sous-région de la CEDEAO afin d'éliminer définitivement, les barrières politiques artificielles qui remontent à une époque où les chefs traditionnels des divers petits Etats et Royaumes de l'Afrique de l'Ouest invitaient à dîner leurs futurs conquérants européens.

A/DEC.4/5/82 DECISION RELATIVE A L'ADOPTION D'UNE STRATEGIE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA C.E.D.E.A.O.

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

Vu l'Article 5 du Traité de la CEDEAO instituant la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et définissant sa composition et ses fonctions ;

DECIDE

Article I — Stratégie Régionale de Développement Agricole

D'adopter une « Stratégie de Développement Agricole de la CEDEAO » comme cadre pour le développement de l'agriculture dans la sous-région.

ARTICLE 2 — Objectif

De promouvoir le développement du secteur agricole en vue de suivre et d'encourager le développement des autres secteurs de l'économie et en particulier, d'assurer l'auto-suffisance alimentaire au sein de la sous-région d'ici l'an 2000 ; de réduire les pertes alimentaires et de permettre une meilleure répartition alimentaire conformément au Plan d'Action de Lagos.

ARTICLE 3 — Stratégie Globale

D'adopter des politiques devant mener à l'exploitation maximale de toutes les potentialités agricoles nationales grâce à la mise en œuvre d'activités sous-sectorielles dans le domaine de la production agricole, de l'élevage, de la pisciculture et de la sylviculture et grâce à une productivité accrue. Il sera dûment tenu compte de la complémentarité des zones écologiques de la sous-région, et des priorités adoptées par le Plan d'Action de Lagos.

Des mesures seront prises pour veiller à ce que la production accrue dans les secteurs agricoles et connexes dans chaque Etat membre soutienne le développement économique national et entraîne des surplus exportables qui viendront stimuler les échanges intra-communautaires.

ARTICLE 4 — Eléments de la Stratégie

La stratégie pour le développement agricole au sein de la sous-région devra porter sur les améliorations dans les domaines suivants :

- i — Alimentation
- ii — Infrastructures rurales et bien être social
- iii — Production agricole
- iv — Production animale
- v — Pisciculture
- vi — Sylviculture, faune et conservation
- vii — Intrants et crédit
- viii — Conservation, stockage et sécurité alimentaire
- ix — Transformation, commercialisation et échanges
- x — Recherche, développement et formation.

ARTICLE 5 — Réunion des Ministres de l'Agriculture

La réunion des Ministres de l'Agriculture se tiendra chaque fois que le besoin s'en fera sentir. Elle examinera les progrès accomplis dans le domaine de la mise en œuvre des politiques et programmes agricoles communautaires, les réalisations d'ordre général effectuées dans le secteur agricole et fera des propositions pour des actions ultérieures.